

# Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### Guinée

En 2019, la Guinée a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'Assemblée nationale a adopté un Code de l'enfant révisé qui doit désormais être promulgué par le président et qui comprend une liste plus spécifique de travaux dangereux pour les enfants et des sanctions plus sévères pour les infractions liées au travail des enfants. Toutefois, en Guinée, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation minière, parfois des suites de la traite des personnes, ainsi que dans la mendicité forcée. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'extraction minière. Le gouvernement n'a ni mécanisme de coordination, ni politique nationale pour s'attaquer à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants. La législation sur l'âge minimum d'accès à l'emploi ne répond pas aux normes internationales car elle n'inclut pas les enfants qui travaillent en dehors de relations de travail officielles et ceux qui sont à leur compte. En outre, le gouvernement ne met pas en œuvre de programmes sociaux suffisants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Guinée sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les activités et les emplois dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive et comprennent le travail dans des secteurs où l'on sait que se produit le travail des enfants, notamment l'agriculture.	2014 – 2019
	Relever l'âge minimum pour les travaux légers à 13 ans pour correspondre aux normes internationales ; veiller à ce que les dispositions législatives concernant les travaux légers précisent les conditions et la durée où ils peuvent être entrepris.	2015 – 2019
	Veiller à ce que tous les enfants soient protégés par la loi, y compris ceux qui travaillent en dehors de relations de travail officielles et ceux qui sont à leur compte.	2009 – 2019
	Adopter une loi sur l'enseignement primaire public gratuit indiquant l'âge de fin de scolarité obligatoire, celui-ci devant correspondre à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2019
Application	Dispenser une formation initiale cohérente et des formations de perfectionnement à l'intention des responsables de l'application du	2009 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	droit du travail et une formation initiale à l'intention des responsables de l'application du droit pénal, et augmenter les moyens afin d'assurer le respect de la législation sur le travail des enfants dans les faits.	
	Publier des informations sur le budget de l'Inspection du travail, le nombre d'inspections du travail effectuées sur les lieux de travail et le nombre d'infractions constatées, de poursuites engagées, de condamnations obtenues et de sanctions imposées en matière d'application pénale de la législation sur le travail des enfants.	2011 – 2019
	Établir un mécanisme d'orientation pour prise en charge entre le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, du Travail et de l'Emploi et le ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance afin de protéger et réadapter les mineurs impliqués dans le travail des enfants.	2016 – 2019
Coordination	Mettre en place des mécanismes de coordination visant à lutter contre le travail des enfants.	2010 – 2019
	Veiller à ce que le Comité national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et le Comité guinéen de suivi de la protection des droits de l'enfant reçoivent un financement adéquat pour s'acquitter de leur mission.	2010 – 2019
	Veiller à ce que le Comité guinéen de suivi de la protection des droits de l'enfant soit actif et entreprenne des activités.	2018 – 2019
Politiques gouvernementales	Adopter une politique qui s'attaque à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.	2014 – 2019
	Entreprendre des activités à l'appui du Plan national de développement.	2018 – 2019
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à éliminer les obstacles et à permettre à tous les enfants de recevoir une éducation en aidant les enfants non enregistrés à obtenir des actes de naissance et des papiers d'identité les autorisant à aller à l'école, améliorer les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, éliminer les frais liés à la scolarité et garantir la sécurité des enfants à l'école.	2010 – 2019
	Veiller à ce que les services sociaux soient dûment financés et suffisants pour répondre aux besoins des victimes des pires formes de travail des enfants.	2010 – 2019
	Mettre en place des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, le travail	2010 – 2019

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	domestique, la mendicité forcée, l'exploitation minière et les métiers des rues.	